**DMD France**
**LE VETEMENT PROFESSIONNEL**
**REFLET DE VOTRE IMAGE DE MARQUE**

**150 rue Jacquard**
**ZI Lyon Nord - BP 27**
**69726 Genay Cedex**
**Nous contacter : 04 72 08 13 13**

# NOTICE D'INFORMATION

*NOTICE MR3VA de juin 2023*

CE 2959

Découvrez nos collections
**www.dmd-france.com**

Exigences générales ISO 13688-2013+A1-2021

EN ISO 11612-2015
Protection chaleur et flammes
EN ISO 11611-2015
Protection soudeurs
EN 1149-5-2018
Dissipation électrostatique
EN 61482-2-2020
Protection thermique contre l'arc électrique
EN 17353-2020
Visualisation Améliorée

Les vêtements de protection auxquels se réfère cette notice d'utilisation, sont des EPI de catégorie 3 conformes à la législation d'harmonisation de l'Union, par l'application du règlement européen EPI n°2016/425 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2016, relatif aux Equipements de Protection Individuelle. Les Attestations d'Examen UE de Type ont été délivrées par TTS (Total Testing Services), Organisme Notifié N°2959, situé Rue de l'Echauffourée 1 CART, 7700 Mouscron, en Belgique, également en charge du contrôle annuel selon le module C2 du règlement 2016/425 - Déclaration UE de conformité jointe à cette notice.

**Ensemble indissociable**
**Blouson / Veste FR3 SD2**
**STAT ARC VA-B2**
**Pantalon / cotte FR3 SD2**
**STAT ARC VA-B2**

## EN ISO 11612-2015 ► chaleurs & flammes

**Protection thermique** - EPI destiné à protéger le porteur contre l'exposition brève et accidentelle à une flamme, contre le risque d'exposition à une source de chaleur radiante et/ou convective, dans le cadre d'activités industrielles.
L'EPI est fabriqué dans un matériau thermostable, qui au contact accidentel à la flamme se transforme à la zone d'impact progressivement en carbone pour retarder et limiter la propagation de flamme. Cette combustion retardée donne un temps de réaction à l'utilisateur pour s'éloigner de la source de chaleur. Le caractère ignifuge est établi pour que la flamme ne se propage pas, non pas pour rendre le tissu incombustible. La formation de cette couche carbonisée diminue l'intégrité mécanique du tissu. La couche carbonisée s'effrite soit au(x) porter(s) ultérieur(s) soit au lavage suivant. En cas de contact répété à la flamme, le matériau peut se trouer/se percer et c'est un fait normal. Un tissu ignifuge, par nature ou par traitement, n'est pas un tissu incombustible. Tout tissu ignifuge (par nature ou par traitement) verra son intégrité mécanique plus ou moins fortement diminuée après contact avec une source chaude, selon l'importance de cette source chaude.
La possibilité de brûlures au deuxième degré n'est pas exclue si l'article d'habillement est porté directement près de la peau, ou si le contact flamme est accidentellement prolongé.

## EN ISO 11611-2015 ► soudeurs

**Protection soudeurs** contre les projections (petites projections de métal en fusion), contre le contact accidentel et de courte durée avec une flamme, contre la chaleur radiante provenant de l'arc. L'article d'habillement fournit un certain degré d'isolation électrique en cas de contact accidentel avec un conducteur électrique à un voltage supérieur à approximativement 100 V en courant continu dans des conditions normales de soudage. L'article d'habillement est conçu uniquement pour protéger contre un contact bref et accidentel avec les parties sous tension d'un circuit de soudage à l'arc et des couches supplémentaires d'isolation électrique sont nécessaires dans des environnements où le risque de choc électrique est accru; les articles d'habillement répondant aux exigences de 6.10 apportent une protection contre le contact accidentel de courte durée avec des conducteurs électriques à des voltages supérieurs à approximativement 100 V en courant continu.

## EN 61482-2-2020 ► Effet thermique de l'arc électrique

**Protection contre les effets thermiques de l'arc électrique** Exigences et méthodes d'essai applicables aux matériaux et aux articles d'habillement utilisés pour les vêtements de protection des travailleurs électriques contre les dangers thermiques d'un arc électrique, lesquelles se basent sur les propriétés générales des textiles et les propriétés de résistance thermique à l'arc.

## EN 1149-5-2018 ► Propriété électrostatique

**Dissipation électrostatique** - Article d'habillement destiné à protéger contre les risques liés aux charges électrostatiques dans le but d'empêcher les décharges incendiaires. Cette protection vaut pour la prévention des explosions. Ces exigences peuvent se révéler insuffisantes dans les atmosphères inflammables enrichies en oxygène. Pour ne pas être le siège d'une décharge incendiaire, dangereuses dans une atmosphère explosible, le vêtement est fabriqué dans un matériau qui comporte des fils de carbone permettant la dissipation des charges électrostatiques par leur diffusion progressive vers le corps, naturellement conducteur. La continuité électrique doit être assurée en favorisant le contact peau/tissu. Si vous vous trouvez dans une atmosphère explosible, et que vous n'intervenez pas sur réseau électrique, pour éviter tout risque d'étincelle incendiaire dangereuse, reliez systématiquement votre vêtement à la terre avec des connecteurs appropriés, comme des chaussures de sécurité à dissipation électrostatique telles que spécifiées dans l'EN ISO 20345 ou par tout autre connecteur approprié validé, pour avoir une résistance inférieure à $10^8$ Ω. et permette ainsi l'écoulement des charges au sol, de préférence conducteur ou dissipateur de charges électrostatiques. Les connecteurs doivent être adaptés à votre activité (bracelet poignet, bracelet cheville…) et validés par votre employeur ou son représentant sécurité. Si vous intervenez sur réseau électrique, porter des chaussures isolantes pour n'être d'aucune manière relié à la terre.

- Les vêtements de protection électrostatiquement dissipatifs sont destinés à être portés dans les zones 1, 2, 20, 21 et 22 (voir EN 60079-10-1 [7] et EN 60079-10-2 [8])
- Les vêtements de protection électrostatiquement dissipatifs ne doivent pas être utilisés dans les atmosphères enrichies en oxygène ni dans une zone 0 (voir l'EN 60079-10-1 [7]) sans l'approbation préalable de l'ingénieur responsable de la sécurité.
- Le vêtement de protection électrostatiquement dissipatif doit recouvrir en permanence tous les matériaux non conformes durant l'usage normal (y compris les mouvements en flexion) - les vêtements de protection électrostatiquement dissipatifs ne doivent pas être ouverts ni retirés dans des atmosphères inflammables ou explosives ou lors de la manipulation de substances inflammables ou explosives
- L'efficacité de la dissipation des charges électrostatiques par les vêtements de protection électrostatiquement dissipatifs peut être affectée par l'usure, une déchirure, les lavages en machine et une éventuelle contamination.

## EN 17353-2020 ► Visualisation améliorée

Type B2 : Ces équipements de visualisation améliorée sont destinés à rendre leurs utilisateurs plus perceptibles visuellement dans des situations de risque modéré, où ne pas être vus n'existe que dans l'obscurité. Dans ce type d'équipement, le composant de visualisation améliorée est exclusivement en matière rétroréfléchissante.
Attention : Ce vêtement de signalisation n'est pas un vêtement à haute signalisation. Il ne convient ni aux personnes qui interviennent au cœur ou à proximité des flux de circulation routière, en chantier ouvert ou fermé, ni aux caristes des entrepôts industriels.
Ce vêtement de protection permet par le rétroréfléchissant d'améliorer la signalisation d'un porteur qui intervient dans des conditions de faible luminosité, par exemple dans un endroit mal éclairé (bâtiment industriel, installation sous-terraine, calle de navire de charge, etc.). La visibilité du porteur est garantie par l'utilisation de matériaux rétroréfléchissants permettant de refléter une lumière. En l'absence de lumière, la protection par le rétroréfléchissant n'est plus assurée. La présence sur le vêtement de rétroréfléchissant améliore la sécurité de l'intervenant et prévient le risque de choc et de collision avec un engin roulant (exemple : cariste) ou avec un matériel déplacé par porte charge, élévateur, vérin, grue, treuil, pont roulant, etc.

## Mode d'emploi

L'article d'habillement peut se composer d'une seule pièce (exemple : une combinaison) ou de deux pièces (ex.: veste ou blouson avec un pantalon). le port simultané de 2 pièces constituant l'article d'habillement est obligatoire pour fournir le niveau de protection spécifié. Avant chaque utilisation, il convient d'inspecter les articles d'habillement et le bon fonctionnent des systèmes de fermeture. L'EPI doit toujours être porté dans un bon état d'hygiène et d'entretien. L'EPI doit être porté fermé, sur sa hauteur totale et jusqu'à la base du cou. Le rabat doit toujours couvrir l'ouverture des poches extérieures. Nous vous déconseillons de porter l'EPI à même la peau et/ou de retrousser les manches ou bas de jambes, même par temps chaud. Au porter d'un ensemble 2 pièces, assurez-vous d'avoir un recouvrement suffisant. L'élément haut doit assurer le bon recouvrement du bas du dos dans toutes les positions et les mouvements supposés durant les opérations. Assurez-vous que le bas du pantalon retombe bien sur le dessus de votre chaussure de sécurité et que vos poignets soient bien couverts. Pour votre sécurité, signaler à votre responsable tout ajustement nécessaire : mise à longueur, changement de taille etc . L'EPI doit couvrir de façon permanente tous les matériaux non-dissipatifs pendant une utilisation normale.
***Protection complémentaire*** : Pour une protection complète du corps, le vêtement de protection doit être complété avec des équipements de protection compatibles, par exemple un protège nuque pour le soudage en hauteur au-dessus de la tête, un casque avec écran facial de protection, des gants de protection, des chaussures ou des bottes de protection, un tablier de soudeur recouvrant le devant du corps de l'utilisateur d'une couture latérale à l'autre.
L'EPI doit être régulièrement examiné et réparé ou remplacé afin de garantir une protection continue. Les utilisateurs qui sont exposés aux rayonnements UV doivent être sensibilisés aux risques et à la nécessité de procéder à des contrôles réguliers. Une vérification simple de la protection continue contre les UV pour ce type de vêtements, effectuée, par exemple, 1 fois par semaine, consiste à tenir l'article d'habillement à bout de bras (à une distance de 1 m environ) devant la lumière d'une ampoule au tungstène de 100 W. Si la lumière est visible à travers l'étoffe, le rayonnement ultraviolet passera également à travers celle-ci. Si le porteur souffre de symptômes semblables au coup de soleil, il y a passage de rayons UVB. Dans l'un ou l'autre cas, il convient de réparer (si possible) ou de remplacer l'article d'habillement et de considérer l'utilisation à l'avenir de couches protectrices supplémentaires plus résistantes.
En cas de projection accidentelle de liquides chimiques ou inflammables sur les vêtements, il convient que le porteur ôte et retire immédiatement les articles d'habillement et s'assure que les liquides chimiques ou inflammables ne sont pas entrés en contact avec la peau. Les vêtements doivent ensuite être nettoyés ou mis hors service.
En cas de projections de métaux fondus, vous devez ôter et retirer immédiatement votre EPI et aviser votre responsable direct.
En cas de projection de métal en fusion, l'article d'habillement, s'il est porté sur la peau, ne protège pas de tout risque de brûlure.
Pour toute intervention exposant l'utilisateur à un risque thermique, le port des gants à manchette venant couvrir le poignet le bas des manches est obligatoire

## Restrictions

Il convient de ne pas utiliser les vêtements de protection contaminés ou endommagés à un point tel que leurs caractéristiques de protection sont altérées (ex: des trous dans l'article d'habillement, des fermetures qui ne fonctionnent pas)
L'EPI ne doit pas être plié et rangé mouillé ou humide

N'est pas un EPI haute visibilité – Ne convient pas pour une utilisation de nuit
Ne convient ni aux personnes qui interviennent au cœur ou à proximité des flux de circulation routière, en chantier ouvert ou fermé, ni aux caristes des entrepôts industriels.
Ne garantit pas que le porteur soit visible dans toutes les situations à risques faibles à modérés.
Ne garantit plus de protection en l'absence de source de lumière.
Ne pas porter par-dessus cet EPI, un vêtement ou un accessoire qui viendrait couvrir tout ou partie du rétroréfléchissant

Ne pas utiliser d'assouplissant d'amidon ou d'additif similaire car ils favorisent la propagation de flamme sur le tissu
Ne pas utiliser de détergent contenant des agents de blanchiment (chlore et dérivés) car ils altèrent les propriétés ignifuges du tissu
Ne pas utiliser l'EPI dans des environs enrichis en oxygène sans accord préalable de l'ingénieur responsable de la sécurité
L'EPI ne permet pas de pénétrer dans les zones de pénétrer dans les zones où se déroulent des opérations spéciales à haut risque de lutte contre l'incendie ou des opérations de sauvetage
Les propriétés ignifuges et la performance de dissipation électrostatique de l'EPI peut être altérée par le porter, l'usure matière, le lavage et d'éventuelle contamination de produits (huile, solvant, peinture etc.)

Cet EPI antistatique doit être porté relié à la terre par des connecteurs appropriés, sauf pour le personnel intervenant sur réseau électrique qui doit lui être isolé de la terre
Ne pas actionner dans une atmosphère explosive les autoagrippants présents sur le vêtement de protection
Ne pas ouvrir, ni retirer son vêtement de protection dans une atmosphère explosive
Le vêtement doit couvrir en permanence tous les matériaux non-dissipatifs
Les propriétés antistatiques peuvent être sensiblement impactées au fur et à mesure des lavages

Afin d'éviter d'éventuels chocs électriques, il importe de ne pas porter des vêtements humides lors d'un soudage à l'arc électrique.
La contamination de ce vêtement par des substances inflammables, par des salissures (huile, peinture, laque, solvant et autres substances) peut réduire de façon significative ses résistances thermiques, ses propriétés ignifuges et son caractère fonctionnel. Un entretien régulier et soigné contribue au maintien de ses résistances (voir mesures d'entretien),
Ce vêtement ne peut pas être porté dans une atmosphère inflammable enrichie en oxygène. Une augmentation de la concentration en oxygène de l'air réduit considérablement la protection du vêtement de protection pour soudeurs contre la flamme. Il convient de prendre des précautions lorsque le soudage est effectué dans des espaces confinés, s'il est, par exemple, possible que l'atmosphère puisse être enrichie en oxygène,
En cas de symptômes semblables à un coup de soleil, il y a passage de rayons UVB. Dans l'un ou l'autre cas, il convient de réparer (si possible) ou de remplacer l'article d'habillement et d'envisager l'utilisation à l'avenir de couches protectrices supplémentaires plus résistantes.
Conçu uniquement pour protéger contre un contact bref et accidentel avec les parties sous tension d'un circuit de soudage à l'arc et avec des conducteurs électriques sous des tensions jusqu'à approximativement 100 V en courant continu. Des couches supplémentaires d'isolation électrique sont nécessaires dans des environnements où le risque de choc électrique est accru
L'isolation électrique fournie par l'EPI est réduite lorsque le vêtement est humide, sale ou imprégné de sueur
L'EPI ne doit pas être porté à même la peau, et toujours en ensemble de travail haut/bas de même niveau de protection.
L'EPI ne permet pas le contact prolongé avec une source de chaleur. Une brûlure de second degré peut être provoquée si l'utilisateur reste plus de 10 s en contact direct avec une source de chaleur de 40 à 50°c
En cas de projections de métal en fusion, la possibilité de brûlures au deuxième degré n'est pas exclue
L'EPI ne permet pas de pénétrer dans les zones de pénétrer dans les zones où se déroulent des opérations spéciales à haut risque de lutte contre l'incendie ou des opérations de sauvetage
Ne pas utiliser d'assouplissant, d'amidon ou d'additif similaire car ils masquent les propriétés ignifuges et favorisent la propagation de flamme sur le tissu
Ne pas utiliser de détergent contenant des agents de blanchiment (chlore et dérivés) car ils altèrent les propriétés ignifuges du tissu
Cet EPI n'empêche pas l'arc électrique de se produire. Cet EPI ne protège pas contre les dangers d'électrisation, du bruit, des émissions UV, des projections sous pression, de l'huile chaude, des conséquences d'un choc physique ou mental ou des influences toxiques lors d'un arc électrique.
Ne pas porter sous l'EPI des articles d'habillement comme des chemises et des sous-vêtements faits par exemple de polyamide, de polyester ou de fibres acryliques, qui fondent lors d'exposition à l'arc électrique,
Des écarts par rapport aux paramètres de la norme EN 61482-2 peuvent entraîner des conditions plus sévères,
Dans le cadre d'une activité exposée aux risques d'arc électrique, prendre garde aux conditions environnementales et dangers présents sur le site de travail

## Signes d'usure / Réparations

**Les réparations** doivent être faites par un personnel formé et compétent. Il ne convient pas à l'utilisateur de réparer les déchirures. Les réparations s'effectuent sur EPI lavé. Toute opération de couture modifiant la conception de l'EPI est strictement interdite. Toute transformation entraîne la responsabilité de celui qui l'a faite. Un vêtement trop tâché et/ou trop réparé doit être remplacé. Les opérations de coutures doivent être effectuées avec un fil thermostable. Les systèmes de fermetures défaillants doivent être changés pour permettre à l'utilisateur de porter son EPI toujours convenablement fermé. Des poches et/ou bandes décousues doivent être réparées. Les réparations, telles que pose de patch sur accrocs ou déchirure, remplacement de poches, doivent être faites dans le même matériau que celui employé à la fabrication de l'EPI, pour retrouver le même niveau de protection. Le reprisage, même avec un fil thermostable n'est pas autorisé. Les mises à longueur de jambe sont autorisées.
**Signe d'usure:** Des tâches importantes persistantes au lavage, des fils tirés du tissu, une épaisseur tissu diminuée du tissu sont des signes d'usure qui appellent le remplacement de votre EPI.

## Stockage

Ces EPI doivent être stockés à l'abri de la lumière et de l'humidité, dans un endroit ventilé, sécurisé, sec et propre pour préserver les propriétés des matériaux techniques, et dans l'emballage d'origine pour conserver les codes identifiant & traçabilité.

## Innocuité

Les matériaux et composants constituant les vêtements ne contiennent pas de substances à des taux tels qu'elles sont connues ou suspectées à ce jour pour avoir des effets néfastes sur l'hygiène ou la santé de l'utilisateur dans les conditions prévisibles d'emploi.

## Recyclage

Ne pas jeter l'EPI à domicile. L'EPI usé doit être remis à l'employeur qui le recyclera selon la procédure mise en place sur son site.

## Entretien - Généralités

**Vérifications AVANT LAVAGE**
Pour l'entretien de l'EPI, le porteur devra toujours se référer aux symboles imprimés sur la vignette CE de son EPI.
Avant de donner l'EPI à laver, vérifier que les poches de l'EPI soient vides.
**Performances EPI APRES LAVAGE**
De mauvaises conditions d'entretien, ou le non-respect des instructions de la présente notice jointe à chaque EPI livré neuf, peuvent dégrader le vêtement dans son aspect, sa durabilité, et diminuer tout ou partie de ses performances déclarées ci-dessous
Les performances ont été testées conformes après 5 cycles de lavages industriels à 75°c méthode 8 ou 4.2 et séchage type A (Tambour)
La durée de vie du vêtement dépend de son utilisation, de son entretien, des conditions de stockage, etc.
Le respect de la règle de change prévue pour l'entretien régulier de l'EPI contribue au maintien de ses performances.

## Lavage ménager (ISO 6330)

| 60 | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Température jusqu'à 60°c<br>Utiliser de l'eau douce, avec des lessives synthétiques sans agent de blanchiment (sans chlore). *Ne pas utiliser de savon ni d'assouplissant car ils occasionnent des dépôts insolubles et inflammables qui masquent l'effet ignifuge et favorisent la propagation de flamme.* | NE PAS BLANCHIR<br>Eau de javel ou produits dérivés à base de chlore INTERDITS.<br>*(produits détachants agissant comme de l'eau de javel et reconnaissables à leur odeur de chlore sont interdits car ils altèrent les propriétés ignifuges)* | Sollicitations mécaniques et température réduites | Repassage 150°c | Nettoyage à sec non-autorisé |

## Lavage industriel (ISO 15797) avec ré-imprégnation

**Programme 8 ou 4.2**
**Lavage jusqu'à 60°c**
(Contrôle d'entrée, réparation, traçabilité des lavages et des opérations de couture sur vêtement de protection)

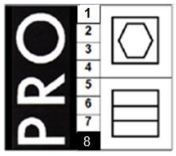


**Séchage en tambour**
- La procédure de séchage doit être contrôlée pour garantir une température sur matériau ne dépassant pas 90°C.
- La procédure de séchage doit être poursuivie jusqu'à ce que la charge soit prête à repasser.

**Séchage en tunnel de finition**
Entrée d'air 155°c – Ne pas sur-sécher le vêtement de protection

**PERFORMA**

**ISO 11612 ⇨ A1 A2 B1 C1 D3 E3 F1**

| | |
|---|---|
| **A1** | ▶ Propagation limitée de flamme (sur face) |
| **A2** | ▶ Propagation limitée de flamme (sur tranche) |
| **B 1 à 3** | ▶ Chaleur convective (issue d'une flamme) |
| **C 1 à 4** | ▶ Chaleur radiante (issue d'une surface chaude) |
| **D 1 à 3** | ▶ Projections d'aluminium fondu |
| **E 1 à 3** | ▶ Projections de fonte fondu (par équivalence : projections de type cuivre, phosphore bronze et laiton fondus) |
| **F 1 à 3** | ▶ Chaleur de contact |

**ISO 11611 ⇨ A1 A2 + classe 2**

| | | |
|---|---|---|
| **Transfert de chaleur (rayonnement)**<br>Classe 1: RHTI 24 W 7 s<br>Classe 2: RHTI 24 W 16 s | **Impact des projections sur le matériau de protection**<br>**Classe 1** = protection contre des risques faibles lors de techniques de soudage et les situations provoquant le moins de projections et une chaleur radiante faible.<br>**Classe 2** = protection contre des risques plus importants lors de techniques de soudage et les | **Résistance électrique**<br>doit être supérieure à $10^5$ Ω (correspondant à un courant de moins de 1 mA) pour les assemblages de vêtement. |

| N C | EN 1149-5 |
|---|---|

*Temps de décharge < 4 s et Facteur de blindage > 0,2.* Le porteur doit être mis à la terre si la résistance est inférieure à $10^8$ Ω et s'il n'intervient pas sur un réseau électrique.

**EN 61482-2 ⇨ APC1**

2 méthodes d'essai applicables aux matériaux et aux articles d'habillement utilisés pour les vêtements de protection des travailleurs électriques contre les dangers thermiques d'un arc électrique :

► la caractéristique d'arc des matériaux et articles d'habillement *(Arc Thermical Performance Value ou EBT50)*, conformément à la CEI 61482-1-1, ou

► la classe de protection à l'arc des matériaux et articles d'habillement (Classe 1 ou Classe 2), conformément à la CEI 61482-1-2.

Le test arc électrique peut être effectué au choix selon deux classes qui représentent la quantité de courant de court-circuit : **APC 1 (4 kA)** ou **APC 2 (7 kA).**

| | Critères relatifs au procédé de soudage | Critères relatifs aux conditions de l'environnement |
|---|---|---|
| **EPI De classe 1 Pour soudeur** | Techniques soudage manuel avec légère formation de projection et gouttelettes, ex. : Soudage aux gaz - Soudage TIG - Soudage MIG, Microsoudage au plasma – Soudage brasage, Soudage par points / Soudage MMA, électrode recouverte de rutile | Fonctionnement de machines par exemple : Appareils d'oxycoupage / de découpage par fusion plasma Appareils de soudage électrique par résistance, Appareils pour projection thermique, Soudage sur établi |
| **EPI De classe 2 Pour soudeur** | Techniques de soudage manuel avec grosses projections de métaux, ex. : Soudage MMA (électrode enrobée basique ou électrode enrobé de cellulose), Soudage MAG (avec $CO_2$ ou mélange gaz) / MIG (avec courant élevé), Soudage à l'arc au fil fourré auto-protégé / Découpage par fusion plasma, Calibrage / Oxycoupage / Projection thermique | Fonctionnement de machines par exemple : Espaces confinés, A des emplacements de soudage au plafond/de découpage ou dans des positions de gêne comparables. |

**Conception selon EN 17353-2020 ⇨ TYPE B2**

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Type B2** | Rétroréfléchissant sur membres | La matière rétroréfléchissante est placée sur les membres sous forme de bandes d'une largeur minimale de 20 mm et entourent entièrement le membre. | Surface totale minimale de Rétroréfléchissant dans la plus petite taille du vêtement 0.018 m² |

**Tableau de tailles**

Ce tableau présente les mesures prises sur corps (et non sur vêtement confectionné). Faîtes correspondre vos mesures corps avec la taille indiquée dans le haut de la même colonne. En cas d'hésitation, nous vous conseillons de prendre la taille au-dessus pour être assuré d'avoir un bon confort, lorsque que vous porterez un pull par temps frais

| Tailles américaines | XS | S | M | L | XL | XXL | XXXL | XXXXL |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Tailles groupées | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
| Tailles groupées | 36/38 | 40/42 | 44/46 | 48/50 | 52/54 | 56/58 | 60/62 | 64/66 |
| Tailles | 36 38 | 40 42 | 44 46 | 48 50 | 52 54 | 56 58 | 60 62 | 64 66 |
| TOUR POITRINE P | 78 à 85 | 86 à 93 | 94 à 101 | 102 à 109 | 110 à 117 | 118 à 125 | 126 à 133 | 134 à 141 |
| Statures S | 152-164 | | 164-176 | | 176-188 | | 188-194 | |

| Tailles américaines | XS | S | M | L | XL | XXL | XXXL | XXXXL |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Tailles groupées | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
| Tailles groupées | 36/38 | 40/42 | 44/46 | 48/50 | 52/54 | 56/58 | 60/62 | 64/66 |
| Tailles | 36 38 | 40 42 | 44 46 | 48 50 | 52 54 | 56 58 | 60 62 | 64 66 |
| TOUR TAILLE T | 69 à 76 | 77 à 84 | 84 à 92 | 93 à 100 | 101 à 108 | 109 à 116 | 117 à 124 | 125 à 132 |
| Statures S | 152-164 | | 164-176 | | 176-188 | | 188-194 | |

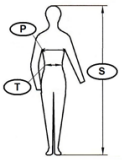


Vous avez une question ? Contactez-nous au 04.72.08.13.13